



Résultats définitifs de l'offre publique de rachat d'actions initiée par la société FIEBM sur ses propres actions

Annnonce d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire

Suspension du cours des actions de FIEBM

Carry-le-Rouet, le 21 septembre 2023 à 18h30

Le résultat de l'offre publique de rachat initiée par la société anonyme Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée (« **FIEBM** » ou la « **Société** »), code ISIN FR0000062341, sur un maximum de 837.648 de ses propres actions (l'« **OPRA** ») fait état d'une présentation à l'OPRA¹ d'un total de 783.609 actions FIEBM.

Pour rappel, l'OPRA était ouverte du 20 juillet 2023 au 15 septembre 2023 inclus et proposait aux actionnaires de la Société de racheter leurs actions FIEBM dans la limite de 837.648 actions au prix unitaire de 11,50 euros.

Le nombre total d'actions présentées à l'OPRA, soit 783.609, est inférieur au nombre d'actions que la société FIEBM s'était engagée à racheter (837.648 actions représentant 43,83% du capital de la Société). Toutes les demandes de rachat seront satisfaites.

La Société rachètera ainsi 783.609 de ses propres actions pour un prix global de 9.011.503,50 euros.

Il est prévu que le règlement-livraison de l'OPRA intervienne le 22 septembre 2023.

Les actions rachetées seront ensuite annulées par la Société dans les conditions et délais prévus par l'article R. 225-158 du code de commerce et ne conféreront plus aucun droit social.

Consécutivement à cette annulation d'actions, Madame Marie-Catherine Sulitzer (l'« **Actionnaire Majoritaire** ») détiendra, directement et indirectement, 95,21% du capital de la Société.

Conformément à ce qui avait été indiqué dans la note d'information relative à l'OPRA ayant reçu le visa n°23-318 de l'AMF en date du 18 juillet 2023 et sur la base des résultats définitifs de l'OPRA, l'Actionnaire Majoritaire a informé la Société de son intention de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (l'« **OPR-RO** ») au même prix (étant précisé que ce prix serait minoré du montant de tout dividende qui pourrait être distribué avant le dépôt de l'OPR-RO) que celui de l'OPRA (ce prix restant soumis à l'approbation de l'AMF dans le cadre de l'instruction du projet d'OPR-RO) afin de retirer la Société de la cote. L'OPR-RO sera déposée après l'obtention par l'Actionnaire Majoritaire des financements nécessaires qui pourront prendre la forme d'un prêt bancaire et/ou d'une distribution de dividendes par la Société.

La cotation des actions de la Société, qui a été suspendue ce jour dans l'attente de la publication du présent communiqué, sera reprise le 25 septembre 2023 à l'ouverture du marché.

¹ Cf. D&I 223C1464 du 21 septembre 2023 publié sur le site de l'AMF.